

MAIRIE D'AURADÉ

COMPTE RENDU RÉUNION DU 27 MARS 2024

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les riverains de la rue du Crabet d'avoir répondu aussi nombreux à son invitation. Cette réunion a pour but de présenter le projet de mise en sécurité de la voirie et mise aux normes de la défense incendie.

Monsieur le Maire rappelle que la rue du Crabet est une voie communale d'environ 1km qui dessert une quarantaine d'habitation. Notamment une assistante maternelle, 4 agriculteurs dont 2 sièges d'exploitation et un artisan. Cette voie est partagée par divers véhicules en tout genre (véhicules légers, tracteurs, camions, piétons, vélos...)

Monsieur le Maire salue le comportement de l'ensemble des résidents qui respecte la limitation de vitesse (excepté certains livreurs).

Il informe l'assemblée que la situation pour les collectivités locales est compliquée, difficulté pour boucler les budgets.

Concernant la Rue du Crabet, Monsieur le Maire présente les travaux prévus, il indique que ces travaux ont été validé par le service Ingénierie du Conseil Départemental :

- Installation de 2 Bornes à Incendie
- Création d'un piétonnier d'une largeur de 1.40m (respect des réglementations en vigueur), perméable, au même niveau que la chaussée mais avec une couleur différente. Avec l'installation de balises aux niveaux des entrées des habitations.
- Réhabilitation de toute la voie du Crabet (reprofilage + bicouche) avec élargissement pour arriver à 4m. Création de passage piéton.

Pour l'éclairage Public, il ne sera pas mis en place. Il est prévu cette année le changement de tout l'éclairage communal déjà installé sur la commune en LED (investissement de 39 000€HT). Il pourra être envisagé dans la rue du Crabet dans quelques temps.

Le budget des travaux est estimé à 125 000€HT. Les dossiers de subvention ont été déposé à la Préfecture et au Conseil Départemental (estimé à 30% du total des travaux).

Un appel d'offre a été déposé mardi 26 mars, avec dépôt des offres le 15 avril et travaux prévus en mai-début juin (au plus tard).

Monsieur le Maire donne la parole aux riverains.

- Eclairage Solaire : Sur la commune actuellement nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public. L'important aujourd'hui est d'installer l'éclairage sur la départementale. Et financièrement, la commune ne peut pas faire les deux en même temps. Ce n'est pas que le coût de l'électricité qu'il faut prendre en compte, mais le coût de l'investissement. Pour la rue du crabet, les travaux d'éclairage sont estimés à 25 000€ HT. Donc ils ne seront pas prévus sur cette année.
- Où seront installés les Bornes incendie ? La réglementation demande à ce qu'il y ait une borne environ tout les 400m. Pour la Rue du Crabet, elles seront prévues au numéro 317 et 657.

- Le piétonnier sera au même niveau que la route ? En effet, le piétonnier et la chaussée seront au même niveau, ils seront distingués par leurs couleurs et des balises. Le piétonnier sera côté impair du N°43 juste avant le N°249. Un passage piéton permettra de traverser pour accéder de l'autre côté. Le piétonnier sera du côté pair du N°218 au 616. Un nouveau passage piéton avec le piétonnier qui retournera côté impair du N°585 au 693. Nouveau passage piéton avec le piétonnier du côté pair du N° 668 au 750.
- Le piétonnier ne va-t-il pas s'abîmer plus vite, vue que les véhicules vont pouvoir y rouler dessus. Non il sera fait avec des matériaux solides (calcaire d'Aurignac).
- Marquage au sol de la limitation de vitesse ? Il sera possible d'ajouter des marquages au sol en plus des panneaux pour la limitation de vitesse à 30km/h.
- Durée des travaux ? Les travaux débuteront en mai pour une durée estimée à 1 mois. Il faudra nécessairement qu'ils soient finis avant le début des moissons.
- Circulation pendant les travaux ? La circulation sera possible pendant les travaux. Il n'y aura pas de blocage sauf peut-être le jour où ils feront le revêtement. La Mairie préviendra de la date officielle des travaux.
- Fibre ? Toute la commune d'Auradé aura la fibre en 2025. Pour la rue du Crabet, les lignes seront enterrées (gaines déjà prévues) donc il n'y aura pas de poteaux.

La réunion est levée à 21h30.